

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0208**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Requalification de la rue Salignat et du Chemin des Nobles - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de voirie et réseaux divers (VRD)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

Commission permanente du 18 mai 2015**Décision n° CP-2015-0208**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Requalification de la rue Salignat et du Chemin des Nobles - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de voirie et réseaux divers (VRD)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne l'avenant n° 1 au marché de voirie et réseaux divers (VRD) ayant pour objet la requalification de la rue Salignat et du chemin des Nobles à Rillieux la Pape.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements de 2009-2014 dans le cadre de la politique programme P09 voirie aménagement entretien, A2 "garder le cap du développement économique - Réaliser des grands projets structurants - Renforcer les centres urbains".

Par délibération n° 2008-0455 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 15 décembre 2008, la requalification de la rue Salignat et du chemin des Nobles a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre d'une part, de la politique publique : garder le cap développement économique (réaliser de grands projets structurants) et d'autre part, faire de l'environnement un moteur du développement (développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement).

Par délibérations n° 2012-2729 du 13 février 2012 pour les études et n° 2012-3161 du 10 septembre 2012 pour les travaux, le Conseil de la communauté urbaine de Lyon a voté l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 pour un montant total de 1 550 000 € TTC.

Par décision n° B-2013-4114 du 15 avril 2013, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de voirie et réseaux divers pour la requalification de la rue Salignat et du chemin des Nobles à Rillieux la Pape.

Ce marché a été notifié sous le numéro n° 2013-269 le 16 mai 2013 au groupement d'entreprises EUROVIA Lyon/De Filippis/Legros TP pour un montant de 540 272,51 € HT, soit 646 165,92 € TTC.

Différents aléas de chantier rencontrés pendant la période de réalisation des travaux à l'automne 2014 ont conduit à réaliser un avenant motivé principalement par :

- des travaux supplémentaires rendus indispensables à la bonne réalisation des aménagements du fait d'intempéries qui ont rendu la plateforme de chantier impraticable ; cela nécessite une substitution d'arase et de nouveaux matériaux afin d'en augmenter la portance :

. l'ajustement des quantités de terrain,

. l'adaptation du chantier du fait de la coexistence du chantier du gymnase mené par la ville (nivellement, revêtement à mettre en adéquation...).

Compte tenu des prix nouveaux et des ajustements de quantités réalisées sur les autres postes de travaux, les plus ou moins values liées aux travaux supplémentaires sont les suivantes :

- Chapitre 1 "Généralités": +6 364,56 € HT,

- Chapitre 2 "Terrassements - Formes et fondations" : -18 778,58 € HT,

- Chapitre 3 "Bordures, pavés et caniveaux" : +5 577,63 € HT,
- Chapitre 4 "Maçonnerie, GC et travaux annexes" : +18 038,48 € HT,
- Chapitre 5 "Revêtements bitumineux" : +4 615,75 € HT,
- Chapitre 6 "Bétons architecturés" : +9 708,2 € HT,
- Chapitre 7 "Signalisation horizontale" : +315,22 € HT,
- Chapitre 9 "Mobilier urbain" : -515,63 € HT,
- Chapitre 10 "Panneaux de signalisation verticale de police" : +1 483,200 € HT.

soit un total de 26 808,83 € HT.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 26 808,83 € HT, soit 32 170,60 € TTC porterait le montant total du marché à 567 081,34 € HT, soit 679 073,81 € TTC (taux de TVA multiples à 19,6 % et 20 %). Il s'ensuit une augmentation de 4,96 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2013-269 conclu avec le groupement d'entreprises EUROVIA Lyon/De Filippis/Legros TP pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) réalisés dans le cadre de la requalification de la rue Salignat et du chemin des Nobles à Rillieux la Pape .Cet avenant, d'un montant de 26 808,83 € HT, soit 32 170,60 € TTC porte le montant total du marché à 567 081,34 € HT, soit 679 073,81 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2694, le 10 septembre 2012 pour la somme de 1 550 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2315 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.